

avaient ne se
étaient plus aisés
d'un point à u
était interromp
not par des d
diens de l'extrê
seul tronc d'au
des outils de s
ments et les p
restent à se r
les bois et les p
tème d'allumer
qui dévorèrent
les hausses de
gagés de bron
donnait à qu
d'un parc ouv
Avant l'ar
vageur mod
tazages en peu
limités à l'au
rasses le sol b
d'arbres dont
d'écoulement s
antiques que
murales de la
terre, des tou
enceintes car
des fossés et
de ces ruines
taux, des pie
terre cuite, d
maux. La rac
s'appel, en l'ar
le protive, et
secouant leur
de poursuivre
d'anner aux tr
C'est ch
peut constater
Cinq ou six
tres aux six
est l'empire
verra assez p
les États de
tiques et des
les Apollon
près des bot
pas encore d
ils ont renou
leur vol de
de la chasses
tres animaux
plus favorabl
venir, c'est
tion, et qu
de la vie pa
bitudes mieu
la culture, et
ne peut pas
habitants de
si feroces qu
ont à souffrir
er Apollon
lisation, qu
d'avidité po
de représen
et de l'indus
ils se sont s
statistique
la race nor
Où il n'y a
par des trait
mouvement
vaient pas
formel de l
Depuis 183
faire à sa t
présidence
tirement à
— Indien
buis sou
l'été d'été
Ré (Nouve
de Nicarg
Otom, aut
au S. —) d
l'État de N
tecas, de N
Huestecas
tona, entre
l'Yucatan
Vera-Cruz
Tabasco e
ras, sur la
tre le 209
de Sonora
pehuans
Sinaloa, et
Indiens di
ses princ
Mansos, q
libres qui
de N. —) d
liques; le
indigène.
— Au con
Humidit
d'indien d
servage l
l'Indien n
chaîne n
gnat jus
indigènes
ment pou
15 fr.), l
prétente
ils eussent
dans l'Am
la main

ements qu'on lui procurera de la part du monarque ou du prince.
14. Que tous se gardent de recommander à leurs supérieurs de ce qu'ils ont, d'avancer ceux qui sont sortis de quelque manière que ce soit de notre société, et principalement ceux qui en ont voulu sortir de leur propre mouvement, parce que, quoiqu'ils dissimulent, ils ont toujours une haine irréconciliable pour la société.
15. Enfin, que chacun se mette en peine de gagner la faveur des princes, des grands et des magistrats de chaque lieu, afin que, lorsque l'occasion s'en présentera, ils agissent vigoureusement et fidèlement pour nous, même contre leurs parents, alliés et amis.
— III. *Comment la société doit se conduire à l'égard de ceux qui sont de grande autorité dans l'Etat, et qui, quoiqu'ils ne soient pas riches, peuvent néanmoins rendre d'autres services.* — 1. En outre des choses qui viennent d'être dites, et que l'on peut leur appliquer presque toutes avec discernement, il faut encore prendre soin de s'attirer leur faveur contre nos ennemis.
2. Il faut se servir de leur autorité, de leur prudence et de leur conseil, pour acquiescer à la communauté des biens et pour parvenir à divers emplois qui puissent être exercés par la société, en se servant tacitement et en secret de leurs noms dans l'acquisition des biens temporels, si l'on croit que l'on puisse assez s'y fier.
3. Il faut s'en servir pour adoucir les personnes viles et la populace contraire à notre société.
4. Il faudra exiger ce que l'on pourra des évêques, des prélats et des autres supérieurs ecclésiastiques, selon la diversité des raisons et le penchant de leur esprit, et dans ce temps quelques endroits ce sera assez, si l'on obtient que les prélats et les cures fassent en sorte que ceux qui leur sont soumis aient du respect pour la société, et qu'ils n'empêchent point nos fonctions dans d'autres lieux où ils ont plus de puissance, comme en Allemagne, en Pologne, etc. Il leur faudra rendre de grands respects, afin que, par leur autorité et par celle des princes, les maîtres, les paroisses, les prieurs, les patrons, les fondations de messes, les lieux pieux puissent tomber entre nos mains; car nous les pourrions facilement obtenir, et les catholiques sont mêlés avec les schismatiques et les hérétiques. Il faut remonter à ces prélats l'utilité et le grand mérite qu'il y a dans de semblables changements, et qu'on ne peut pas attendre des prélats, des seigneurs ou des moines. S'ils les font, il faut leur publier leur zèle, même par écrit, et rendre éternelle la mémoire de leur action.
5. Pour cela, il faut faire que ces prélats se servent de nos noms, soit pour les confessions, soit pour le conseil; et s'ils aspirent à de plus hauts degrés dans la cour de Rome, il les faudra aider de toutes nos forces, et par nos amis qui peuvent y contribuer en quelque chose.
6. Que les notes prennent soin après des évêques et des princes, que lorsqu'ils fondent des collèges et des écoles catholiques, les notes aient le pouvoir d'y mettre des vicaires ayant cure d'âmes, et que le supérieur du lieu, en ce temps-là, en soit le curé, afin que tout le gouvernement de ces lieux soit en nos mains, et que les personnes soient tous soumis à notre société, en sorte que l'on puisse obtenir tout d'eux.
7. La on ceux des Académies nous sont utiles, on les fera catholiques, ou les hérétiques empêcheront les fondations, il faut agir par les prélats et occuper les premières chaires; car ainsi il arrivera que la société fera connaître, au moins par occasion, ses nécessités et ses besoins.
8. Il faudra surtout agir sur les prélats de l'Eglise, quand il s'agira de la béatification ou de la canonisation des notes, et il faudra en toutes manières obtenir des lettres des grands seigneurs et des princes, par lesquelles l'affaire soit avancée auprès du siège apostolique.
9. S'il arrive que les prélats ou les grands seigneurs fassent une ambassade, il faudra bien prendre garde qu'ils ne se servent d'autres religieux qui sont en querelle avec nous, de peur qu'ils ne passent cette passion dans leur esprit, et qu'ils ne la portent dans les provinces et dans les villes dans lesquelles nous demeurons. Que si ces ambassadeurs passent dans les provinces ou dans les villes qu'ils visitent, on les recevra avec honneur et avec beaucoup d'honneur et d'affection, et qu'on les régale autant que la modestie religieuse le permettra.
— IV. *De ce qui doit être recommandé aux prédicateurs et aux confesseurs des grands.* — 1. Que les notes choisissent pour leurs confesseurs des hommes illustres, en sorte qu'ils paraissent seulement tendre à la plus grande gloire de Dieu, et à une telle austerité de conscience que les princes mêmes consentent à les recommander; car leur direction ne doit pas regarder d'abord, mais insensiblement, le gouvernement extérieur et politique.
2. C'est pourquoi il faut souvent avertir que la distribution des honneurs et des dignités dans la république regarde la justice, et que les princes offensent gravement Dieu lorsqu'ils y ont point d'écards et qu'ils agissent par passion. Qu'ils protestent souvent et sérieusement qu'ils ne veulent point se mêler de l'administration de l'Etat, mais qu'ils parlent malgré eux par raison de leur devoir. Quand les princes auront bien compris cela, qu'on leur explique quelle vertu nous devons avoir en nous choisissant pour les dignités et pour les charges publiques et principales; et qu'on nomme et recommande enfin les amis sincères de la société. Cela, néanmoins, ne doit pas se faire immédiatement par les notes, mais se pourra faire de meilleure grâce par ceux qui sont familiers avec le prince, à moins qu'il ne contraigne les notes de le faire.
3. C'est pourquoi il faut que les confesseurs et les prédicateurs soient les notes soient informés, par nos amis, de ceux qui sont propres à l'égard de ceux qui sont de grande autorité dans l'Etat, et qui, quoiqu'ils ne soient pas riches, peuvent néanmoins rendre d'autres services. — 1. En outre des choses qui viennent d'être dites, et que l'on peut leur appliquer presque toutes avec discernement, il faut encore prendre soin de s'attirer leur faveur contre nos ennemis.
2. Il faut se servir de leur autorité, de leur prudence et de leur conseil, pour acquiescer à la communauté des biens et pour parvenir à divers emplois qui puissent être exercés par la société, en se servant tacitement et en secret de leurs noms dans l'acquisition des biens temporels, si l'on croit que l'on puisse assez s'y fier.
3. Il faut s'en servir pour adoucir les personnes viles et la populace contraire à notre société.
4. Il faudra exiger ce que l'on pourra des évêques, des prélats et des autres supérieurs ecclésiastiques, selon la diversité des raisons et le penchant de leur esprit, et dans ce temps quelques endroits ce sera assez, si l'on obtient que les prélats et les cures fassent en sorte que ceux qui leur sont soumis aient du respect pour la société, et qu'ils n'empêchent point nos fonctions dans d'autres lieux où ils ont plus de puissance, comme en Allemagne, en Pologne, etc. Il leur faudra rendre de grands respects, afin que, par leur autorité et par celle des princes, les maîtres, les paroisses, les prieurs, les patrons, les fondations de messes, les lieux pieux puissent tomber entre nos mains; car nous les pourrions facilement obtenir, et les catholiques sont mêlés avec les schismatiques et les hérétiques. Il faut remonter à ces prélats l'utilité et le grand mérite qu'il y a dans de semblables changements, et qu'on ne peut pas attendre des prélats, des seigneurs ou des moines. S'ils les font, il faut leur publier leur zèle, même par écrit, et rendre éternelle la mémoire de leur action.
5. Pour cela, il faut faire que ces prélats se servent de nos noms, soit pour les confessions, soit pour le conseil; et s'ils aspirent à de plus hauts degrés dans la cour de Rome, il les faudra aider de toutes nos forces, et par nos amis qui peuvent y contribuer en quelque chose.
6. Que les notes prennent soin après des évêques et des princes, que lorsqu'ils fondent des collèges et des écoles catholiques, les notes aient le pouvoir d'y mettre des vicaires ayant cure d'âmes, et que le supérieur du lieu, en ce temps-là, en soit le curé, afin que tout le gouvernement de ces lieux soit en nos mains, et que les personnes soient tous soumis à notre société, en sorte que l'on puisse obtenir tout d'eux.
7. La on ceux des Académies nous sont utiles, on les fera catholiques, ou les hérétiques empêcheront les fondations, il faut agir par les prélats et occuper les premières chaires; car ainsi il arrivera que la société fera connaître, au moins par occasion, ses nécessités et ses besoins.
8. Il faudra surtout agir sur les prélats de l'Eglise, quand il s'agira de la béatification ou de la canonisation des notes, et il faudra en toutes manières obtenir des lettres des grands seigneurs et des princes, par lesquelles l'affaire soit avancée auprès du siège apostolique.
9. S'il arrive que les prélats ou les grands seigneurs fassent une ambassade, il faudra bien prendre garde qu'ils ne se servent d'autres religieux qui sont en querelle avec nous, de peur qu'ils ne passent cette passion dans leur esprit, et qu'ils ne la portent dans les provinces et dans les villes dans lesquelles nous demeurons. Que si ces ambassadeurs passent dans les provinces ou dans les villes qu'ils visitent, on les recevra avec honneur et avec beaucoup d'honneur et d'affection, et qu'on les régale autant que la modestie religieuse le permettra.

loignent de la conversation et des visites de ceux qui les pourraient rechercher; et qu'on ne leur laisse pas d'y aller célébrer la messe, et particulièrement de leur faire des exhortations par un homme entièrement spirituel. Enfin, n'oublie point qu'il y ait pas de danger d'inconstance, et si elles sont toujours fidèles et libérales envers la société, qu'on leur accorde avec modération la sans scandale, et qu'on leur demande pour la sensibilité.
8. Que l'on mette chez les veuves des filles honnêtes et nees de parents riches et nobles, qui s'accoutument peu à peu à notre manière de vivre; et qu'on leur substitue d'autres, recommander des gens qui dépendent de qui veuillent dépendre des notes; car ainsi on nous fera part de tout ce qui se passe dans la famille.
9. Que le confesseur ait d'autre but que de faire en sorte que la veuve demande et suive son conseil en toutes choses, et qu'il lui démontre dans l'occasion que cette obéissance est l'unique fondement de son avancement spirituel.
10. Qu'on lui conseille le fréquent usage des sacrements, qu'elle les pratique, et surtout celui de la pénitence, dans lequel elle découvre ses tentations avec beaucoup de liberté. Qu'elle communie fréquemment; qu'elle aille souvent écouter son confesseur, et qu'il y invite, en lui montrant que les prières particulières, qu'elle recite les litanies, et qu'elle examine tous les jours sa conscience.
11. Une confession générale réitérée, quoiqu'elle l'ait déjà faite à un autre, ne servira qu'à elle en faveur de la société, qu'on lui propose la perfection de l'état des hommes saints qui, ayant renoncé au monde, à leurs parents et à leurs biens, se sont attachés à Dieu avec une grande résignation, et avec joie. Qu'on leur explique, dans cette vue, ce qu'il y a dans la constitution et dans l'examen de la société touchant cette renonciation à toutes choses; qu'on leur allégué l'exemple des veuves qui, en peu de temps, sont devenues ainsi des saintes, et qu'on leur fasse espérer d'être canonisées si elles continuent de même jusqu'à la fin, et qu'on leur fasse aussi bien que pieux.
12. Quand donc on est assuré qu'elle est bien disposée pour le veuvage, il faut lui recommander la perfection de la vie spirituelle, mais non pas la religion, dont il faut lui faire une idée purement humaine, sans aucune réprobation intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur cœur, comme destiné particulièrement à Dieu.
13. Il faut les instruire aussi, dans l'occasion, que si l'âme ou elles font aux ecclésiastiques et surtout aux religieux d'une vie purement humaine, sans aucune réprobation intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur cœur, comme destiné particulièrement à Dieu.
14. Il faut les instruire aussi, dans l'occasion, que si l'âme ou elles font aux ecclésiastiques et surtout aux religieux d'une vie purement humaine, sans aucune réprobation intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur cœur, comme destiné particulièrement à Dieu.
15. Que si une veuve, pendant sa vie, ne donne pas entièrement ses biens à la société, qu'on lui expose, par occasion, et surtout lorsqu'elle sera malade ou en grand danger de la vie, la pauvreté et la nouveauté de plusieurs collèges, ainsi que la multitude de ceux qui ne sont pas encore fondés, et qu'on la puisse avec douceur et avec force à faire pour cet objet des dépenses sur lesquelles elle puisse fonder sa gloire éternelle.
16. Il faut agir de même avec les princes et autres bienfaiteurs; il faut leur persuader, disje, de faire de ses fondations perpétuelles dans ce monde et qui leur peuvent gagner une gloire éternelle dans l'autre, de la part de Dieu. Que si quelques malvaillants alléguent par-ci par-là l'exemple de Jésus-Christ, qui n'avait pas eu de repos sa tête, et veut que la compagnie de Jésus soit de même très-pauvre, qu'on leur montre à tout autre temps par où l'on ne reçoit que l'esprit que l'Eglise de Dieu est présentement changée, qu'elle est devenue une monarchie qui doit se soutenir par l'autorité et par une grande puissance contre ses ennemis, qui sont des plus puissants, et qu'elle est cette petite pierre coupée qui est devenue la très-grande montagne prédite par le prophète.
17. Que l'on montre souvent à celles qui ne sont adonnées, aux amonnes et à embellir les

7. S'il faut qu'elles se mettent en deuil, qu'on leur accorde des ajustements qui aient bon air et qui ressemblent quelque chose de spirituel et de mondain en même temps, afin qu'elles ne croient pas qu'elles soient trouvées à notre manière de vivre; qu'elles aient une gouvernante choisie et établie par leurs parents, et que le confesseur de toute la famille; qu'elles soient soumises à toutes les censures et à toutes les coutumes de la société; et pour celles qui ne voudront pas s'y accommoder, qu'on les renvoie à leurs parents ou à d'autres par qui elles ont été amenées, et qu'on les décrive comme des fantasques, d'un naturel difficile, etc.
8. Il ne faudra pas avoir moins de soin de leur santé et de leur récréation que de leur salut; c'est pourquoi, si elles se plaignent de dispositions, on leur défendra les jeûnes, les cilices, les disciplines corporelles, et on leur permettra de ne pas aller à l'église, mais on les gouvernera à la maison en secret et avec discrétion. Qu'on leur laisse entrer dans le jardin et dans le collège, pourvu que cela se fasse secrètement, et qu'on leur permette de se recréer en secret avec ceux qui leur plairont le plus.
9. Afin qu'une veuve dispose des revenus qu'elle a en faveur de la société, qu'on lui propose la perfection de l'état des hommes saints qui, ayant renoncé au monde, à leurs parents et à leurs biens, se sont attachés à Dieu avec une grande résignation, et avec joie. Qu'on leur explique, dans cette vue, ce qu'il y a dans la constitution et dans l'examen de la société touchant cette renonciation à toutes choses; qu'on leur allégué l'exemple des veuves qui, en peu de temps, sont devenues ainsi des saintes, et qu'on leur fasse espérer d'être canonisées si elles continuent de même jusqu'à la fin, et qu'on leur fasse aussi bien que pieux.
10. Quand donc on est assuré qu'elle est bien disposée pour le veuvage, il faut lui recommander la perfection de la vie spirituelle, mais non pas la religion, dont il faut lui faire une idée purement humaine, sans aucune réprobation intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur cœur, comme destiné particulièrement à Dieu.
11. Une confession générale réitérée, quoiqu'elle l'ait déjà faite à un autre, ne servira qu'à elle en faveur de la société, qu'on lui propose la perfection de l'état des hommes saints qui, ayant renoncé au monde, à leurs parents et à leurs biens, se sont attachés à Dieu avec une grande résignation, et avec joie. Qu'on leur explique, dans cette vue, ce qu'il y a dans la constitution et dans l'examen de la société touchant cette renonciation à toutes choses; qu'on leur allégué l'exemple des veuves qui, en peu de temps, sont devenues ainsi des saintes, et qu'on leur fasse espérer d'être canonisées si elles continuent de même jusqu'à la fin, et qu'on leur fasse aussi bien que pieux.
12. Quand donc on est assuré qu'elle est bien disposée pour le veuvage, il faut lui recommander la perfection de la vie spirituelle, mais non pas la religion, dont il faut lui faire une idée purement humaine, sans aucune réprobation intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur cœur, comme destiné particulièrement à Dieu.
13. Il faut les instruire aussi, dans l'occasion, que si l'âme ou elles font aux ecclésiastiques et surtout aux religieux d'une vie purement humaine, sans aucune réprobation intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur cœur, comme destiné particulièrement à Dieu.
14. Il faut les instruire aussi, dans l'occasion, que si l'âme ou elles font aux ecclésiastiques et surtout aux religieux d'une vie purement humaine, sans aucune réprobation intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur cœur, comme destiné particulièrement à Dieu.
15. Que si une veuve, pendant sa vie, ne donne pas entièrement ses biens à la société, qu'on lui expose, par occasion, et surtout lorsqu'elle sera malade ou en grand danger de la vie, la pauvreté et la nouveauté de plusieurs collèges, ainsi que la multitude de ceux qui ne sont pas encore fondés, et qu'on la puisse avec douceur et avec force à faire pour cet objet des dépenses sur lesquelles elle puisse fonder sa gloire éternelle.
16. Il faut agir de même avec les princes et autres bienfaiteurs; il faut leur persuader, disje, de faire de ses fondations perpétuelles dans ce monde et qui leur peuvent gagner une gloire éternelle dans l'autre, de la part de Dieu. Que si quelques malvaillants alléguent par-ci par-là l'exemple de Jésus-Christ, qui n'avait pas eu de repos sa tête, et veut que la compagnie de Jésus soit de même très-pauvre, qu'on leur montre à tout autre temps par où l'on ne reçoit que l'esprit que l'Eglise de Dieu est présentement changée, qu'elle est devenue une monarchie qui doit se soutenir par l'autorité et par une grande puissance contre ses ennemis, qui sont des plus puissants, et qu'elle est cette petite pierre coupée qui est devenue la très-grande montagne prédite par le prophète.
17. Que l'on montre souvent à celles qui ne sont adonnées, aux amonnes et à embellir les

anglais, que la souveraine perfection consiste en ce que, se déplaçant de l'amour des choses terrestres, elles en mettent en possession Jésus-Christ et ses compagnons.
2. Il faut employer diverses adresses pour Jésus-Christ et ses compagnons, et les passer à leurs parents, à leurs amis, à leurs supérieurs, et à tous les ecclésiastiques riches, à tous les exercices spirituels, et peu à peu, par les moyens de l'affection qu'ils ont pour les choses du monde, nous verrons comment on peut y réussir.
— VIII. *Comment il faut faire afin que les enfants des veuves embrassent l'état religieux.* — 1. Comme il faut que les notes soient agissent avec vigueur en cette occasion, et qu'on leur substitue d'autres, recommander des gens qui dépendent de qui veuillent dépendre des notes; car ainsi on nous fera part de tout ce qui se passe dans la famille.
2. Que le confesseur ait d'autre but que de faire en sorte que la veuve demande et suive son conseil en toutes choses, et qu'il lui démontre dans l'occasion que cette obéissance est l'unique fondement de son avancement spirituel.
3. C'est pourquoi il faut que les confesseurs et les prédicateurs soient les notes soient informés, par nos amis, de ceux qui sont propres à l'égard de ceux qui sont de grande autorité dans l'Etat, et qui, quoiqu'ils ne soient pas riches, peuvent néanmoins rendre d'autres services. — 1. En outre des choses qui viennent d'être dites, et que l'on peut leur appliquer presque toutes avec discernement, il faut encore prendre soin de s'attirer leur faveur contre nos ennemis.
2. Il faut se servir de leur autorité, de leur prudence et de leur conseil, pour acquiescer à la communauté des biens et pour parvenir à divers emplois qui puissent être exercés par la société, en se servant tacitement et en secret de leurs noms dans l'acquisition des biens temporels, si l'on croit que l'on puisse assez s'y fier.
3. Il faut s'en servir pour adoucir les personnes viles et la populace contraire à notre société.
4. Il faudra exiger ce que l'on pourra des évêques, des prélats et des autres supérieurs ecclésiastiques, selon la diversité des raisons et le penchant de leur esprit, et dans ce temps quelques endroits ce sera assez, si l'on obtient que les prélats et les cures fassent en sorte que ceux qui leur sont soumis aient du respect pour la société, et qu'ils n'empêchent point nos fonctions dans d'autres lieux où ils ont plus de puissance, comme en Allemagne, en Pologne, etc. Il leur faudra rendre de grands respects, afin que, par leur autorité et par celle des princes, les maîtres, les paroisses, les prieurs, les patrons, les fondations de messes, les lieux pieux puissent tomber entre nos mains; car nous les pourrions facilement obtenir, et les catholiques sont mêlés avec les schismatiques et les hérétiques. Il faut remonter à ces prélats l'utilité et le grand mérite qu'il y a dans de semblables changements, et qu'on ne peut pas attendre des prélats, des seigneurs ou des moines. S'ils les font, il faut leur publier leur zèle, même par écrit, et rendre éternelle la mémoire de leur action.
5. Pour cela, il faut faire que ces prélats se servent de nos noms, soit pour les confessions, soit pour le conseil; et s'ils aspirent à de plus hauts degrés dans la cour de Rome, il les faudra aider de toutes nos forces, et par nos amis qui peuvent y contribuer en quelque chose.
6. Que les notes prennent soin après des évêques et des princes, que lorsqu'ils fondent des collèges et des écoles catholiques, les notes aient le pouvoir d'y mettre des vicaires ayant cure d'âmes, et que le supérieur du lieu, en ce temps-là, en soit le curé, afin que tout le gouvernement de ces lieux soit en nos mains, et que les personnes soient tous soumis à notre société, en sorte que l'on puisse obtenir tout d'eux.
7. La on ceux des Académies nous sont utiles, on les fera catholiques, ou les hérétiques empêcheront les fondations, il faut agir par les prélats et occuper les premières chaires; car ainsi il arrivera que la société fera connaître, au moins par occasion, ses nécessités et ses besoins.
8. Il faudra surtout agir sur les prélats de l'Eglise, quand il s'agira de la béatification ou de la canonisation des notes, et il faudra en toutes manières obtenir des lettres des grands seigneurs et des princes, par lesquelles l'affaire soit avancée auprès du siège apostolique.
9. S'il arrive que les prélats ou les grands seigneurs fassent une ambassade, il faudra bien prendre garde qu'ils ne se servent d'autres religieux qui sont en querelle avec nous, de peur qu'ils ne passent cette passion dans leur esprit, et qu'ils ne la portent dans les provinces et dans les villes dans lesquelles nous demeurons. Que si ces ambassadeurs passent dans les provinces ou dans les villes qu'ils visitent, on les recevra avec honneur et avec beaucoup d'honneur et d'affection, et qu'on les régale autant que la modestie religieuse le permettra.

10. S'il arrive que les prélats ou les grands seigneurs fassent une ambassade, il faudra bien prendre garde qu'ils ne se servent d'autres religieux qui sont en querelle avec nous, de peur qu'ils ne passent cette passion dans leur esprit, et qu'ils ne la portent dans les provinces et dans les villes dans lesquelles nous demeurons. Que si ces ambassadeurs passent dans les provinces ou dans les villes qu'ils visitent, on les recevra avec honneur et avec beaucoup d'honneur et d'affection, et qu'on les régale autant que la modestie religieuse le permettra.
11. Une confession générale réitérée, quoiqu'elle l'ait déjà faite à un autre, ne servira qu'à elle en faveur de la société, qu'on lui propose la perfection de l'état des hommes saints qui, ayant renoncé au monde, à leurs parents et à leurs biens, se sont attachés à Dieu avec une grande résignation, et avec joie. Qu'on leur explique, dans cette vue, ce qu'il y a dans la constitution et dans l'examen de la société touchant cette renonciation à toutes choses; qu'on leur allégué l'exemple des veuves qui, en peu de temps, sont devenues ainsi des saintes, et qu'on leur fasse espérer d'être canonisées si elles continuent de même jusqu'à la fin, et qu'on leur fasse aussi bien que pieux.
12. Quand donc on est assuré qu'elle est bien disposée pour le veuvage, il faut lui recommander la perfection de la vie spirituelle, mais non pas la religion, dont il faut lui faire une idée purement humaine, sans aucune réprobation intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur cœur, comme destiné particulièrement à Dieu.
13. Il faut les instruire aussi, dans l'occasion, que si l'âme ou elles font aux ecclésiastiques et surtout aux religieux d'une vie purement humaine, sans aucune réprobation intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur cœur, comme destiné particulièrement à Dieu.
14. Il faut les instruire aussi, dans l'occasion, que si l'âme ou elles font aux ecclésiastiques et surtout aux religieux d'une vie purement humaine, sans aucune réprobation intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur cœur, comme destiné particulièrement à Dieu.
15. Que si une veuve, pendant sa vie, ne donne pas entièrement ses biens à la société, qu'on lui expose, par occasion, et surtout lorsqu'elle sera malade ou en grand danger de la vie, la pauvreté et la nouveauté de plusieurs collèges, ainsi que la multitude de ceux qui ne sont pas encore fondés, et qu'on la puisse avec douceur et avec force à faire pour cet objet des dépenses sur lesquelles elle puisse fonder sa gloire éternelle.
16. Il faut agir de même avec les princes et autres bienfaiteurs; il faut leur persuader, disje, de faire de ses fondations perpétuelles dans ce monde et qui leur peuvent gagner une gloire éternelle dans l'autre, de la part de Dieu. Que si quelques malvaillants alléguent par-ci par-là l'exemple de Jésus-Christ, qui n'avait pas eu de repos sa tête, et veut que la compagnie de Jésus soit de même très-pauvre, qu'on leur montre à tout autre temps par où l'on ne reçoit que l'esprit que l'Eglise de Dieu est présentement changée, qu'elle est devenue une monarchie qui doit se soutenir par l'autorité et par une grande puissance contre ses ennemis, qui sont des plus puissants, et qu'elle est cette petite pierre coupée qui est devenue la très-grande montagne prédite par le prophète.
17. Que l'on montre souvent à celles qui ne sont adonnées, aux amonnes et à embellir les

10. S'il arrive que les prélats ou les grands seigneurs fassent une ambassade, il faudra bien prendre garde qu'ils ne se servent d'autres religieux qui sont en querelle avec nous, de peur qu'ils ne passent cette passion dans leur esprit, et qu'ils ne la portent dans les provinces et dans les villes dans lesquelles nous demeurons. Que si ces ambassadeurs passent dans les provinces ou dans les villes qu'ils visitent, on les recevra avec honneur et avec beaucoup d'honneur et d'affection, et qu'on les régale autant que la modestie religieuse le permettra.
11. Une confession générale réitérée, quoiqu'elle l'ait déjà faite à un autre, ne servira qu'à elle en faveur de la société, qu'on lui propose la perfection de l'état des hommes saints qui, ayant renoncé au monde, à leurs parents et à leurs biens, se sont attachés à Dieu avec une grande résignation, et avec joie. Qu'on leur explique, dans cette vue, ce qu'il y a dans la constitution et dans l'examen de la société touchant cette renonciation à toutes choses; qu'on leur allégué l'exemple des veuves qui, en peu de temps, sont devenues ainsi des saintes, et qu'on leur fasse espérer d'être canonisées si elles continuent de même jusqu'à la fin, et qu'on leur fasse aussi bien que pieux.
12. Quand donc on est assuré qu'elle est bien disposée pour le veuvage, il faut lui recommander la perfection de la vie spirituelle, mais non pas la religion, dont il faut lui faire une idée purement humaine, sans aucune réprobation intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur cœur, comme destiné particulièrement à Dieu.
13. Il faut les instruire aussi, dans l'occasion, que si l'âme ou elles font aux ecclésiastiques et surtout aux religieux d'une vie purement humaine, sans aucune réprobation intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur cœur, comme destiné particulièrement à Dieu.
14. Il faut les instruire aussi, dans l'occasion, que si l'âme ou elles font aux ecclésiastiques et surtout aux religieux d'une vie purement humaine, sans aucune réprobation intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur cœur, comme destiné particulièrement à Dieu.
15. Que si une veuve, pendant sa vie, ne donne pas entièrement ses biens à la société, qu'on lui expose, par occasion, et surtout lorsqu'elle sera malade ou en grand danger de la vie, la pauvreté et la nouveauté de plusieurs collèges, ainsi que la multitude de ceux qui ne sont pas encore fondés, et qu'on la puisse avec douceur et avec force à faire pour cet objet des dépenses sur lesquelles elle puisse fonder sa gloire éternelle.
16. Il faut agir de même avec les princes et autres bienfaiteurs; il faut leur persuader, disje, de faire de ses fondations perpétuelles dans ce monde et qui leur peuvent gagner une gloire éternelle dans l'autre, de la part de Dieu. Que si quelques malvaillants alléguent par-ci par-là l'exemple de Jésus-Christ, qui n'avait pas eu de repos sa tête, et veut que la compagnie de Jésus soit de même très-pauvre, qu'on leur montre à tout autre temps par où l'on ne reçoit que l'esprit que l'Eglise de Dieu est présentement changée, qu'elle est devenue une monarchie qui doit se soutenir par l'autorité et par une grande puissance contre ses ennemis, qui sont des plus puissants, et qu'elle est cette petite pierre coupée qui est devenue la très-grande montagne prédite par le prophète.
17. Que l'on montre souvent à celles qui ne sont adonnées, aux amonnes et à embellir les

10. S'il arrive que les prélats ou les grands seigneurs fassent une ambassade, il faudra bien prendre garde qu'ils ne se servent d'autres religieux qui sont en querelle avec nous, de peur qu'ils ne passent cette passion dans leur esprit, et qu'ils ne la portent dans les provinces et dans les villes dans lesquelles nous demeurons. Que si ces ambassadeurs passent dans les provinces ou dans les villes qu'ils visitent, on les recevra avec honneur et avec beaucoup d'honneur et d'affection, et qu'on les régale autant que la modestie religieuse le permettra.
11. Une confession générale réitérée, quoiqu'elle l'ait déjà faite à un autre, ne servira qu'à elle en faveur de la société, qu'on lui propose la perfection de l'état des hommes saints qui, ayant renoncé au monde, à leurs parents et à leurs biens, se sont attachés à Dieu avec une grande résignation, et avec joie. Qu'on leur explique, dans cette vue, ce qu'il y a dans la constitution et dans l'examen de la société touchant cette renonciation à toutes choses; qu'on leur allégué l'exemple des veuves qui, en peu de temps, sont devenues ainsi des saintes, et qu'on leur fasse espérer d'être canonisées si elles continuent de même jusqu'à la fin, et qu'on leur fasse aussi bien que pieux.
12. Quand donc on est assuré qu'elle est bien disposée pour le veuvage, il faut lui recommander la perfection de la vie spirituelle, mais non pas la religion, dont il faut lui faire une idée purement humaine, sans aucune réprobation intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur cœur, comme destiné particulièrement à Dieu.
13. Il faut les instruire aussi, dans l'occasion, que si l'âme ou elles font aux ecclésiastiques et surtout aux religieux d'une vie purement humaine, sans aucune réprobation intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur cœur, comme destiné particulièrement à Dieu.
14. Il faut les instruire aussi, dans l'occasion, que si l'âme ou elles font aux ecclésiastiques et surtout aux religieux d'une vie purement humaine, sans aucune réprobation intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur cœur, comme destiné particulièrement à Dieu.
15. Que si une veuve, pendant sa vie, ne donne pas entièrement ses biens à la société, qu'on lui expose, par occasion, et surtout lorsqu'elle sera malade ou en grand danger de la vie, la pauvreté et la nouveauté de plusieurs collèges, ainsi que la multitude de ceux qui ne sont pas encore fondés, et qu'on la puisse avec douceur et avec force à faire pour cet objet des dépenses sur lesquelles elle puisse fonder sa gloire éternelle.
16. Il faut agir de même avec les princes et autres bienfaiteurs; il faut leur persuader, disje, de faire de ses fondations perpétuelles dans ce monde et qui leur peuvent gagner une gloire éternelle dans l'autre, de la part de Dieu. Que si quelques malvaillants alléguent par-ci par-là l'exemple de Jésus-Christ, qui n'avait pas eu de repos sa tête, et veut que la compagnie de Jésus soit de même très-pauvre, qu'on leur montre à tout autre temps par où l'on ne reçoit que l'esprit que l'Eglise de Dieu est présentement changée, qu'elle est devenue une monarchie qui doit se soutenir par l'autorité et par une grande puissance contre ses ennemis, qui sont des plus puissants, et qu'elle est cette petite pierre coupée qui est devenue la très-grande montagne prédite par le prophète.
17. Que l'on montre souvent à celles qui ne sont adonnées, aux amonnes et à embellir les

10. S'il arrive que les prélats ou les grands seigneurs fassent une ambassade, il faudra bien prendre garde qu'ils ne se servent d'autres religieux qui sont en querelle avec nous, de peur qu'ils ne passent cette passion dans leur esprit, et qu'ils ne la portent dans les provinces et dans les villes dans lesquelles nous demeurons. Que si ces ambassadeurs passent dans les provinces ou dans les villes qu'ils visitent, on les recevra avec honneur et avec beaucoup d'honneur et d'affection, et qu'on les régale autant que la modestie religieuse le permettra.
11. Une confession générale réitérée, quoiqu'elle l'ait déjà faite à un autre, ne servira qu'à elle en faveur de la société, qu'on lui propose la perfection de l'état des hommes saints qui, ayant renoncé au monde, à leurs parents et à leurs biens, se sont attachés à Dieu avec une grande résignation, et avec joie. Qu'on leur explique, dans cette vue, ce qu'il y a dans la constitution et dans l'examen de la société touchant cette renonciation à toutes choses; qu'on leur allégué l'exemple des veuves qui, en peu de temps, sont devenues ainsi des saintes, et qu'on leur fasse espérer d'être canonisées si elles continuent de même jusqu'à la fin, et qu'on leur fasse aussi bien que pieux.
12. Quand donc on est assuré qu'elle est bien disposée pour le veuvage, il faut lui recommander la perfection de la vie spirituelle, mais non pas la religion, dont il faut lui faire une idée purement humaine, sans aucune réprobation intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur cœur, comme destiné particulièrement à Dieu.
13. Il faut les instruire aussi, dans l'occasion, que si l'âme ou elles font aux ecclésiastiques et surtout aux religieux d'une vie purement humaine, sans aucune réprobation intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur cœur, comme destiné particulièrement à Dieu.
14. Il faut les instruire aussi, dans l'occasion, que si l'âme ou elles font aux ecclésiastiques et surtout aux religieux d'une vie purement humaine, sans aucune réprobation intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur cœur, comme destiné particulièrement à Dieu.
15. Que si une veuve, pendant sa vie, ne donne pas entièrement ses biens à la société, qu'on lui expose, par occasion, et surtout lorsqu'elle sera malade ou en grand danger de la vie, la pauvreté et la nouveauté de plusieurs collèges, ainsi que la multitude de ceux qui ne sont pas encore fondés, et qu'on la puisse avec douceur et avec force à faire pour cet objet des dépenses sur lesquelles elle puisse fonder sa gloire éternelle.
16. Il faut agir de même avec les princes et autres bienfaiteurs; il faut leur persuader, disje, de faire de ses fondations perpétuelles dans ce monde et qui leur peuvent gagner une gloire éternelle dans l'autre, de la part de Dieu. Que si quelques malvaillants alléguent par-ci par-là l'exemple de Jésus-Christ, qui n'avait pas eu de repos sa tête, et veut que la compagnie de Jésus soit de même très-pauvre, qu'on leur montre à tout autre temps par où l'on ne reçoit que l'esprit que l'Eglise de Dieu est présentement changée, qu'elle est devenue une monarchie qui doit se soutenir par l'autorité et par une grande puissance contre ses ennemis, qui sont des plus puissants, et qu'elle est cette petite pierre coupée qui est devenue la très-grande montagne prédite par le prophète.
17. Que l'on montre souvent à celles qui ne sont adonnées, aux amonnes et à embellir les

10. S'il arrive que les prélats ou les grands seigneurs fassent une ambassade, il faudra bien prendre garde qu'ils ne se servent d'autres religieux qui sont en querelle avec nous, de peur qu'ils ne passent cette passion dans leur esprit, et qu'ils ne la portent dans les provinces et dans les villes dans lesquelles nous demeurons. Que si ces ambassadeurs passent dans les provinces ou dans les villes qu'ils visitent, on les recevra avec honneur et avec beaucoup d'honneur et d'affection, et qu'on les régale autant que la modestie religieuse le permettra.
11. Une confession générale réitérée, quoiqu'elle l'ait déjà faite à un autre, ne servira qu'à elle en faveur de la société, qu'on lui propose la perfection de l'état des hommes saints qui, ayant renoncé au monde, à leurs parents et à leurs biens, se sont attachés à Dieu avec une grande résignation, et avec joie. Qu'on leur explique, dans cette vue, ce qu'il y a dans la constitution et dans l'examen de la société touchant cette renonciation à toutes choses; qu'on leur allégué l'exemple des veuves qui, en peu de temps, sont devenues ainsi des saintes, et qu'on leur fasse espérer d'être canonisées si elles continuent de même jusqu'à la fin, et qu'on leur fasse aussi bien que pieux.
12. Quand donc on est assuré qu'elle est bien disposée pour le veuvage, il faut lui recommander la perfection de la vie spirituelle, mais non pas la religion, dont il faut lui faire une idée purement humaine, sans aucune réprobation intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur cœur, comme destiné particulièrement à Dieu.
13. Il faut les instruire aussi, dans l'occasion, que si l'âme ou elles font aux ecclésiastiques et surtout aux religieux d'une vie purement humaine, sans aucune réprobation intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur cœur, comme destiné particulièrement à Dieu.
14. Il faut les instruire aussi, dans l'occasion, que si l'âme ou elles font aux ecclésiastiques et surtout aux religieux d'une vie purement humaine, sans aucune réprobation intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de leur cœur, comme destiné particulièrement à Dieu.
15. Que si une veuve, pendant sa vie, ne donne pas entièrement ses biens à la société, qu'on lui expose, par occasion, et surtout lorsqu'elle sera malade ou en grand danger de la vie, la pauvreté et la nouveauté de plusieurs collèges, ainsi que la multitude de ceux qui ne sont pas encore fondés, et qu'on la puisse avec douceur et avec force à faire pour cet objet des dépenses sur lesquelles elle puisse fonder sa gloire éternelle.
16. Il faut agir de même avec les princes et autres bienfaiteurs; il faut leur persuader, disje, de faire de ses fondations perpétuelles dans ce monde et qui leur peuvent gagner une gloire éternelle dans l'autre, de la part de Dieu. Que si quelques malvaillants alléguent par-ci par-là l'exemple de Jésus-Christ, qui n'avait pas eu de repos sa tête, et veut que la compagnie de Jésus soit de même très-pauvre, qu'on leur montre à tout autre temps par où l'on ne reçoit que l'esprit que l'Eglise de Dieu est présentement changée, qu'elle est devenue une monarchie qui doit se soutenir par l'autorité et par une grande puissance contre ses ennemis, qui sont des plus puissants, et qu'elle est cette petite pierre coupée qui est devenue la très-grande montagne prédite par le prophète.
17. Que l'on montre souvent à celles qui ne sont adonnées, aux amonnes et à embellir les